COMPTE-RENDU DU COMITÉ DE PROJET DU 3 AOÛT 2026
Forages exploratoires de Durrenbach

Réunion préalable au dépôt de la demande d'autorisation environnementale

REDACTION DU DOCUMENT

Référence interne	Version	Date	Rédacteur
PGS_CR_005	V2	28/08/2026	Lithium de France

SUIVI DES MODIFICATIONS

Version	Date	Section concernée	Nature de la modification
V1	11/08/2026	/	Version initiale du compte-rendu
V2	28/08/2026	5.4 et 7	Précision sur l'attribution de la demande de temps d'échange technique dédié aux communes. Ajout d'une information complémentaire sur le dépôt de la demande d'autorisation environnementale (DAENV).

CADRE DE LA REUNION

Objet	Première réunion du comité de projet, préalable au dépôt de la demande d'autorisation environnementale (DAENV) des forages exploratoires de Durrenbach
Date et heure	Lundi 3 août 2026 à 14h00
Lieu	Communauté de Communes Sauer-Pechelbronn

PARTICIPANTS A LA REUNION

Le comité de projet réunit les personnes morales énumérées à l'article R. 211-7 du code de l'énergie : le porteur de projet, un représentant de la commune d'implantation, un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre dont les communes concernées sont membres et un représentant de chaque commune limitrophe à la commune d'implantation du projet.

Les personnes présentes sont listées ci-dessous, et la feuille d'émargement est présente en Annexe :

Qualité au comité	Organisme	Représentant
Porteur de projet	Lithium de France	Xavier GOERKE
Porteur de projet	Lithium de France	Gwendoline WATTELLE
Porteur de projet	Lithium de France	Laetitia WAGNER
Commune d'implantation	Adjoint au maire de Durrenbach	Edouard LIEBER
EPCI	Président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP)	Marc BASTIAN
EPCI	Vice-président de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP)	Guillaume PETER
EPCI	Directeur général des services - communauté de communes Sauer-Pechelbronn (CCSP)	Fabrice KIRSCH
Commune limitrophe	Maire de Biblisheim	Laurent DEUTSCH
Commune limitrophe	Maire de Gunstett	Monique MEYER
Commune limitrophe	Maire de Hegeney	Roger ISEL
Commune limitrophe	Maire de Morsbronn-les-Bains	Lysianne DUDT
Commune limitrophe	Maire de Walbourg	Anaïs NAGEL

La séance a débuté à 14h03 et a été levée à 15h35.

1 OBJET ET CADRE REGLEMENTAIRE DU COMITE DE PROJET

Le comité de projet constitue une obligation légale prévue à l'article L. 211-9 du code de l'énergie, créé par la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) et précisé par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 (articles R. 211-5 à R. 211-10 du code de l'énergie).

Tout projet d'installation de production d'énergie renouvelable situé hors zone d'accélération et soumis à autorisation environnementale, ce qui inclut les installations de géothermie mentionnées à l'article R. 211-6, doit réunir un comité de projet avant le dépôt de la première demande d'autorisation, afin de débattre de la faisabilité du projet et de ses conditions d'intégration dans le territoire (articles R. 211-5 et R. 211-9).

Lithium de France a précisé en introduction que les projets de géothermie profonde présentent la spécificité de comporter obligatoirement une étape exploratoire préalable, objet de la présente réunion.

Conformément à l'article R. 211-10, le porteur de projet porte à la connaissance du comité les objectifs, caractéristiques et impacts potentiels du projet, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel et la puissance projetée, ainsi que les options de localisation et de raccordement. Le tableau ci-dessous indique où chacun de ces éléments est traité dans le présent compte-rendu.

Élément requis (art. R. 211-10)	Partie du présent compte-rendu
Objectifs du projet	2.1
Caractéristiques du projet	2.3 et 2.4
Impacts potentiels	2.6
Enjeux socio-économiques	2.8
Coût prévisionnel et puissance projetée	2.7
Options de localisation (plan parcellaire, cadastre)	2.5
Options de raccordement	2.9

2 ÉLEMENTS PRESENTES PAR LITHIUM DE FRANCE

Cette partie restitue les éléments exposés par le porteur de projet au titre de l'article R. 211-10. Les positions exprimées par les autres participants figurent en partie 5.

2.1 Objectifs et enjeux du projet

Lithium de France a présenté les enjeux du projet, structurés autour de trois piliers :

- La décarbonation : fourniture d'une chaleur renouvelable, non intermittente et décarbonée, et approvisionnement en matières premières de la transition énergétique produites de façon responsable ;
- La souveraineté : solutions d'approvisionnement énergétique en circuits courts et production locale de lithium de qualité batterie, de l'extraction au raffinage ;
- La réindustrialisation : création d'une nouvelle filière, maintien et réimplantation d'activités industrielles en France grâce à une énergie locale, compétitive et décarbonée, et à un lithium destiné aux gigafactories européennes.

2.2 Chemin exploratoire ayant conduit à l'identification du site

Lithium de France a retracé les étapes ayant conduit à l'identification du site :

- 2022 : octroi des permis exclusifs de recherches (PER) « Les Sources » (Géothermie) puis, en 2023, « Les Sources Alcalines » (Lithium) ;
- 2023 : campagnes exploratoires 3D de 101 km² au droit de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn ;
- 2024 : constitution du modèle géologique du sous-sol et identification de la cible et du terrain associé. Lancement des études écologiques dites « quatre saisons » ;
- 2025 : rédaction du dossier technique ;
- 2026 : dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale (DAENV) d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Durrenbach.

2.3 Objet de la demande et caractéristiques des forages exploratoires

Lithium de France a précisé que la demande porte sur une autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers sur la commune de Durrenbach qui est située dans le périmètre des PER « Les Sources » et « Les Sources Alcalines ». Les cibles se situent entre 2 500 et 3 000 mètres de profondeur NGF. Le projet prévoit quatre puits, soit deux doublets, forés depuis une plateforme unique de 3,1 hectares, au niveau des failles géologiques naturelles dont les noms sont les suivants : Faille d'Hoelschloch (Est) et faille de Walbourg (Ouest).

Lithium de France a rappelé qu'à ce stade le projet ne produit ni chaleur, ni électricité, ni lithium : les forages sont des instruments de mesure destinés à valider le modèle géologique constitué depuis 2022. Un éventuel projet d'exploitation ferait l'objet d'autorisations distinctes.

2.4 Déroulé prévisionnel des travaux

Lithium de France a présenté le séquencement suivant :

1. Réseau de surveillance sismologique : déployé au moins 6 mois avant toute opération de forage, conformément au Guide de Bonnes Pratiques de maîtrise de la sismicité induite rédigé par le BRGM et l'INERIS en 2023 ;
2. Préparation de la plateforme de forage : 4 à 5 mois ;
3. Premier doublet et tests hydrauliques associés : environ 6 mois ;
4. Second doublet et tests hydrauliques associés : environ 6 mois ;
5. Tests de circulation : 1 à 2 mois ;
6. Mise en place d'un démonstrateur DLE (extraction directe de lithium) : envisagé si les résultats le justifient.

2.5 Critères de localisation : critères de sélection et parcelle retenue

Lithium de France a exposé le criblage successif ayant conduit au choix du site, fondé sur l'application combinée de plusieurs critères :

- Potentiel géologique (localisation des zones fracturées les plus susceptibles de fournir des débits importants d'eau géothermale) ;
- Accessibilité des cibles en profondeur (déport de chaque puits limité à environ 2 km) ;
- Exclusion des zones à forts enjeux environnementaux (anciennes galeries pétrolières, sites Natura 2000, cours d'eau, zones humides, ZNIEFF - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) ;
- Exclusion des zones urbanisées résidentielles (zone tampon de 100 m) ;
- Exclusion des terrains à usage agricole ;
- Accessibilité routière du terrain ;
- Capacité de raccordement aux réseaux d'eau, d'assainissement et d'électricité ;
- Découpage parcellaire.

Lithium de France a souligné que c'est bien l'application combinée de l'ensemble de ces critères, et non chacun pris isolément, qui a conduit au choix du site. Le site retenu, une ancienne carrière et déchetterie de matériaux inertes présentant un usage anthropisé, sur la commune de Durrenbach, a été présenté comme celui répondant le mieux à l'ensemble combiné de ces critères. L'accès est prévu par les routes départementales (RD) 86 et 72.

Les parcelles, classées actuellement en zonage Np, nécessitent une modification du plan local d'urbanisme (PLU) de Durrenbach. Lithium de France a rappelé les échanges antérieurs menés avec le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) d'Alsace du Nord, lequel avait indiqué que les surfaces nécessaires aux projets de Lithium de France pourraient être intégrées au quota d'artificialisation prévu dans le cadre du SCoTAN (Schéma de cohérence territoriale de l'Alsace du Nord). Ce point a fait l'objet d'échanges avec les participants, restitués au 5.1.

2.6 Impacts potentiels et mesures associées

2.6.1 Volet environnemental

Lithium de France a indiqué qu'aucune zone humide n'a été identifiée sur le site et que l'enjeu faune est faible (zone de chasse pour l'avifaune). L'enjeu flore, qualifié de modéré du fait de la présence

d'une prairie de fauche, ne concerne aucune espèce patrimoniale : aucune n'a été observée au cours des quatre saisons consécutives d'inventaire, la flore prairiale étant qualifiée de « banale ».

2.6.2 Interfaces et impacts présentés comme maîtrisés

Lithium de France a présenté les points suivants :

- Absence de contact entre le fluide géothermal et les eaux de surface ;
- Forage à l'outil rotatif, sans vibrations pendant le forage ;
- Absence de perte de surface agricole, le site correspondant à une ancienne carrière et déchetterie de matériaux inertes ;
- Impact routier limité à deux poids lourds en moyenne par jour pendant le forage ;
- Installation finale de production intégrée sur le plan paysager.

2.6.3 Suivi de la sismicité

Conformément au Guide de Bonnes Pratiques de maîtrise de la sismicité induite (BRGM / INERIS, 2023), Lithium de France a indiqué que de nouvelles stations de suivi microsismique seront installées dans un rayon de deux kilomètres environ autour du site de Durrenbach, en complément du réseau de stations sismologiques déjà existant, associé au site de Schwabwiller.

2.7 Coût prévisionnel, puissance projetée et production envisagée

Lithium de France a annoncé un investissement global prévisionnel sur le site de plus de 40 millions d'euros.

Les caractéristiques énergétiques présentées ci-après se rapportent à une phase d'exploitation éventuelle, qui ne relève pas de la présente demande d'autorisation (2.3) mais bien à une ambition propre à tout projet de géothermie porté par Lithium de France en Alsace du Nord :

- Puissance délivrée : 20 MWth (mégawatts thermiques) par doublet, soit 40 MWth au maximum pour les deux doublets ;
- Température de la ressource supérieure à 120 °C ;
- Énergie délivrée : 8 500 h/an, soit 340 GWh (gigawattheures) disponibles ;
- Production de lithium envisagée sur le site : 2 × 1 500 t, soit 3 000 t de carbonate de lithium équivalent (LCE) ;
- Création d'un réseau de transport et de distribution de chaleur, à préférence locale puis territoriale, pour l'excédent de chaleur plafonné à 120 °C maximum (seuil réglementaire lié à la directive relative aux équipements sous pression) ;
- Alimentation de zones industrielles et d'activités existantes, afin de pérenniser l'emploi et de favoriser l'attractivité du territoire, possibilité d'alimenter un réseau de distribution de chaleur urbain.

2.8 Enjeux socio-économiques et retombées attendues

Lithium de France a présenté les bénéfices attendus pour le territoire :

- Une chaleur locale, décarbonée et à prix stables, délivrée prioritairement au niveau local, avec l'objectif à terme d'une desserte des habitants ;
- De l'activité pour les entreprises locales ;
- Des implantations d'entreprises et des créations d'emplois, présentées comme un levier permettant aux jeunes de rester sur le territoire ;

- Une nouvelle ressource fiscale via une redevance sur le lithium extrait.

À titre d'illustration, Lithium de France a rappelé les retombées déjà observées sur le chantier voisin de Schwabwiller : 3,4 M€ contractualisés auprès d'acteurs locaux, plus de 1 000 nuitées et repas dans les établissements du secteur, et plus de 50 emplois directs depuis 2020.

S'agissant de l'emploi, Lithium de France a annoncé la création de 275 emplois directs Lithium de France et de 700 emplois indirects à l'échelle du Bas-Rhin et a évoqué environ 25 emplois permanents pour l'exploitation opérationnelle du seul site de Durrenbach.

2.9 Options de raccordement

Lithium de France a présenté l'ensemble des raccordements nécessaires au site :

- Électricité : raccordement de 20 000 V déjà disponible au droit de la parcelle, complété par un poste de transformation interne pour la basse tension ;
- Eau de ville : nécessaire à la sécurité incendie et à la base-vie du chantier, raccordement possible au réseau de Durrenbach, sur devis du SDEA (Syndicat des eaux et de l'assainissement Alsace-Moselle) ;
- Assainissement : seules les eaux de la base-vie seront évacuées vers le réseau de Durrenbach (également sur devis du SDEA) ; aucun fluide de forage ne sera rejeté au réseau collectif ;
- Fibre : raccordement déjà existant au droit de la parcelle ;
- Eaux pluviales : aucun rejet au réseau d'assainissement ; rejet au milieu naturel par infiltration.

Lithium de France s'est engagée à prendre en charge l'ensemble de ces coûts de raccordement, sans impact financier pour la collectivité.

2.10 Perspectives à plus long terme, hors périmètre de la présente demande

Lithium de France a présenté une ambition à plus long terme, hors périmètre de la présente demande : la création d'un réseau de chaleur local desservant les communes limitrophes et les installations existantes, ainsi qu'un réseau de distribution du lithium vers une future usine de conversion.

Interrogée sur les attentes du territoire concernant ce futur réseau de chaleur, Lithium de France a précisé que l'investissement en serait porté par Lithium de France et/ou ses partenaires, sans participation financière demandée aux communes, celles-ci conservant la possibilité d'entrer au capital du réseau si elles souhaitent bénéficier des retombées économiques associées.

3 PROCEDURE ET CALENDRIER PRESENTES PAR LITHIUM DE FRANCE

3.1 Composition du dossier DAENV et garanties financières

Lithium de France a présenté la constitution du dossier de demande d'autorisation environnementale :

Pièce 1	Description technique du projet – 25 pages
Pièce 2	Note de Présentation Non Technique (NPNT) – 45 pages
Pièce 3	Justificatif de maîtrise foncière – 9 pages
Pièce 4	A : Étude d'impact sur l'environnement – 507 pages

	B : Étude d'impact sur l'environnement – Annexes – 300 pages C : Étude d'impact sur l'environnement – Résumé Non Technique (RNT) – 46 pages
Pièce 5	Qualité du demandeur – 28 pages
Pièce 6	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) – 20 pages
Pièce 7	Gestion des risques industriels sur la sécurité publique – 21 pages
Pièce 8	Conditions d'arrêt des travaux – 16 pages
Pièce 9	Garanties financières – 13 pages
Pièce 10	Description des travaux de recherche des gîtes géothermiques – 124 pages
Pièce 11	Plaquette de présentation générale du projet – 10 pages

Lithium de France a rappelé que les garanties financières (pièce 9 du dossier) ne constituent pas un dispositif d'assurance, mais un mécanisme permettant à l'État de sécuriser la remise en état de la parcelle en cas d'arrêt des travaux d'exploration. Lithium de France a également précisé que les pièces 2, 4C et 11 ont été élaborées avec une forte volonté de pédagogie et d'accessibilité pour le public, tout en intégrant un niveau d'information aussi complet que possible au regard du dossier déposé.

3.2 Calendrier prévisionnel d'instruction

Lithium de France a présenté le calendrier prévisionnel suivant. Les durées sont indicatives et susceptibles d'ajustement selon les avis des services instructeurs, certaines phases se recouvrent partiellement.

Étape	Date de début	Durée	Observations
DAENV - phase de recevabilité	03/08/2026	16 j	
PLU - concertation préalable	22/09/2026	46 j	
Saisine de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et des services	24/10/2026	75 j	
Enquête publique unique	23/12/2026	96 j	Détail au 3.3
PLU - phase de décision	15/04/2027	18 j	
Instruction du permis de construire	20/04/2027	188 j	Instruit par la préfecture ; durée liée à la saisine de l'aviation civile (mât de forage supérieur à 50 m)
DAENV - phase de décision	26/06/2027	90 j	

3.3 Zoom sur la phase d'enquête publique unique

Lithium de France a détaillé le déroulé de l'enquête publique :

1. Désignation du commissaire enquêteur par le tribunal administratif : 15 jours ;
2. Préparation de l'enquête publique par le commissaire enquêteur : 15 jours ;
3. Publicité des modalités de concertation dans les journaux locaux : 15 jours ;
4. Temps d'ouverture de l'enquête publique unique (DAENV + PLU) : 30 jours ;
5. Rédaction du procès-verbal par le commissaire enquêteur : 4 jours ;

6. Rédaction du mémoire en réponse par Lithium de France et la communauté de communes Sauer-Pechelbronn : 7 jours ;
7. Rédaction des conclusions motivées du commissaire enquêteur : 10 jours.

Lithium de France a souligné que l'enquête publique constitue le cadre légal le plus structurant pour recueillir les observations de la population, et que celles-ci ne restent pas sans suite. Chaque observation consignée est reprise dans le procès-verbal de synthèse du commissaire enquêteur, appelle une réponse écrite du porteur de projet dans son mémoire en réponse, puis nourrit les conclusions motivées du commissaire enquêteur (cf. le déroulé détaillé ci-dessus). Ces conclusions peuvent se traduire par des réserves et des recommandations, que le préfet reprend le cas échéant sous forme de prescriptions dans l'arrêté préfectoral d'autorisation. Ces prescriptions deviennent alors opposables à l'exploitant et leur respect est contrôlé par les services de l'État.

Lithium de France a illustré ce mécanisme par le précédent du site de Schwabwiller : à l'issue de l'enquête publique, huit réserves ont été formulées et reprises dans l'arrêté préfectoral, où elles encadrent depuis lors la conduite des travaux.

4 CONCERTATION CONDUITE PAR LITHIUM DE FRANCE ET RETOURS DU TERRITOIRE

4.1 Actions d'information déjà menées

Lithium de France a présenté les actions réalisées à ce jour :

- Présentation en conférence des maires ;
- Rencontre avec le maire et l'adjoint au maire de Durrenbach ;
- Présentation au conseil municipal de Durrenbach à l'occasion d'une visite du site de Schwabwiller, réunissant les élus de Durrenbach et de la communauté de communes, soit environ 50 élus reçus ;
- Rencontre avec le président de la communauté de communes et la mairie de Walbourg ;
- Sept permanences d'information des habitants (van d'information, en semaine et le week-end), avec distribution de flyers en boîtes aux lettres pour annoncer les permanences à venir ;
- Création d'outils de communication et d'information :
- Supports imprimés : deux plaquettes de présentation du projet, dont une distribuée en boîtes aux lettres sur la commune de Durrenbach ;
- Supports numériques : une page dédiée au projet et une Foire Aux Questions (FAQ) sur le site internet de Lithium de France, cette dernière enrichie de manière récurrente à partir des questions posées par les habitants lors des échanges ;
- Visite du site de Schwabwiller proposée aux habitants et associations ayant manifesté un intérêt lors des échanges avec le van d'information (août).

4.2 Retours des riverains et thématiques récurrentes

Lithium de France a indiqué avoir échangé avec plus de 120 personnes lors des sept permanences faites à Durrenbach et a rapporté une répartition approximative en trois tiers : opposants assumés, personnes favorables, et personnes venues s'informer sans position arrêtée.

Lithium de France a identifié trois grandes thématiques de questions récurrentes :

1. L'impact sur la ressource en eau (nappe phréatique). Lithium de France a répondu en séance : absence de contact entre le fluide géothermal et les eaux de surface grâce à un tubage étanche ; consommation d'eau du chantier de forage estimée à environ 2 000 m³ sur la durée du chantier ; en phase d'exploitation, consommation maximale annoncée de 8 m³/heure (valeur majorée), soit environ 70 000 m³/an, à comparer à un forage agricole d'irrigation classique estimé à 200 000 m³/an ;
2. La sismicité induite par le forage et l'exploitation, sujet traité par le renforcement du réseau de suivi microsismique (2.6) ;
3. Les craintes liées à l'usage de produits chimiques et à une possible dégradation de la qualité de vie.

Lithium de France a rapporté deux questions plus ponctuelles. Sur l'impact paysager du mât de forage (présent uniquement pendant la phase de forage, puis démonté), elle a indiqué que de grands arbres seront plantés en périphérie du site. Sur la circulation liée au chantier, elle a rappelé un impact limité à 2 poids lourds en moyenne par jour pendant le forage (2.6).

Lithium de France a également abordé les points suivants :

- La composition de la vapeur analysée sur site : 99,4 % de vapeur d'eau et 0,6 % d'autres composés (CO_2 pour l'essentiel, azote...). Ces analyses ont été réalisées par un laboratoire indépendant spécialisé dans le prélèvement sous pression et leurs résultats ont été publiés en ligne sur le site internet de Lithium de France ;
- Un apport de terre réalisé récemment par un voisin du site de Durrenbach (parcelles situées à l'ouest), sans lien aucun avec le projet Lithium de France.

4.3 Suites de la concertation annoncées par Lithium de France

- De nouvelles permanences d'information sont programmées sur la commune ;
- Les visites du site de Schwabwiller restent proposées aux habitants et associations témoignant un intérêt lors des échanges ;
- La Foire Aux Questions (FAQ), alimentée au fil des échanges avec les habitants, est disponible sur le site internet de Lithium de France ;
- Une réflexion est en cours sur un support imprimé complémentaire, à diffuser dans les boîtes aux lettres des communes concernées, envisagé pour l'hiver prochain, afin de garantir un niveau d'information homogène entre communes ;
- La publication du présent compte-rendu sur le site internet de Lithium de France ainsi que le document présenté en réunion ;
- De prochaines réunions de restitution et d'avancement du projet réunissant ce comité.

5 ÉCHANGES ET POSITIONS EXPRIMEES PAR LES PARTICIPANTS

Cette partie restitue les interventions des membres du comité autres que le porteur de projet, conformément à l'objet du comité défini à l'article R. 211-9 (débat sur la faisabilité du projet et ses conditions d'intégration dans le territoire).

5.1 Foncier, SCoTAN et enveloppe régionale

- Il a été relevé que les surfaces de la parcelle de forage, de l'ordre de 3 à 4 hectares selon les échanges, pourraient être portées par un quota disponible au titre du SCoTAN (attente confirmation écrite), alors que des discussions sont en cours pour mobiliser une enveloppe

régionale (Région Grand Est), de l'ordre de 25 hectares selon les éléments rapportés en séance et sous réserve de confirmation officielle ;

- Plusieurs élus déplorent le paradoxe consistant à voir certains projets à proximité portés par des quotas nationaux pour les projets d'envergure nationale ou européenne (PENE), tels que le projet de la ZAC d'Hatten, alors que les projets situés sur le territoire de la communauté de communes de Sauer-Pechelbronn ne pourraient à priori pas en bénéficier ;
- Une demande a été formulée pour qu'à tout le moins, les surfaces des deux sites de forage ne soient pas décomptées de l'enveloppe foncière locale, au regard de l'intérêt général du projet ;
- Les élus appellent Lithium de France à saisir les services de l'État pour que ce message soit porté afin que le développement d'énergies renouvelables sur leur territoire puisse avoir lieu.

5.2 Priorité de desserte en chaleur des communes riveraines

Les élus ont exprimé le souhait que les communes situées à proximité du site bénéficient en priorité de la chaleur produite, avant les communes plus éloignées, au motif qu'elles sont celles qui en supportent les impacts.

Cette demande précise le principe de « préférence locale puis territoriale » exposé par Lithium de France (2.7), en introduisant un critère de proximité et d'exposition aux impacts dans l'ordre de desserte du futur réseau de chaleur.

Lithium de France a confirmé ce principe en séance : la chaleur produite sera distribuée en priorité à la commune d'implantation et aux communes alentours, avant les communes plus éloignées.

5.3 Foncier disponible pour les activités liées à la valorisation de la chaleur

Le sujet du foncier disponible pour de futures activités économiques liées à la valorisation de la chaleur a été abordé. Plusieurs zones potentielles ont été évoquées à ce stade : le parc économique de la Sauer (zone industrielle d'Eschbach), la commune de Hegeney, ainsi que certaines zones sur la commune de Woerth.

5.4 Information des communes et des habitants

Un temps d'échange technique dédié aux communes, destiné à leur permettre de poser toutes les questions nécessaires à la bonne compréhension du dossier d'autorisation environnementale, a été demandé par la communauté de communes Sauer-Pechelbronn. Cette proposition a été acceptée en séance par Lithium de France.

6 CONCLUSIONS ET SUITES A DONNER

Point	Suite à donner	Porteur
Compte-rendu du comité de projet	La publication du présent compte-rendu sur le site internet de Lithium de France ainsi que le document présenté en réunion	LDF
Mise à disposition du dossier DAENV	Les documents du dossier seront rendus disponibles aux communes et collectivités au moment de leur saisine par les services de l'État.	LDF

Temps d'échange technique dédié aux communes	À organiser sur demande, une fois le dossier publié	LDF
Support imprimé d'information	À diffuser dans les boîtes aux lettres des communes concernées	LDF
Enveloppe foncière SCoTAN / Région Grand Est / national	Poursuite des échanges en vue d'une formalisation écrite	LDF

7 NOTE COMPLEMENTAIRE (AJOUTE PAR LITHIUM DE FRANCE, POSTERIEUREMENT A LA REUNION)

Depuis la tenue du comité de projet, le dossier de demande d'autorisation environnementale a été déposé (mardi 4 août 2026) auprès du service instructeur.

Comité de projet
Projet Lithium de France à Durrenbach

3 août 2026, Durrenbach

Un projet déployé par
ARVERNE

Le Projet Lithium de France

Décarbonation



À travers la fourniture d'une chaleur renouvelable, non-intermittente et décarbonée, et l'approvisionnement en matières premières de la transition énergétique produites de façon responsable et respectueuse de l'environnement.

Souveraineté



En proposant des solutions d'approvisionnement énergétique en circuits courts, et une production de lithium de qualité batterie locale, de l'extraction au raffinage.

Réindustrialisation



Directement grâce à la création de cette nouvelle filière, et en facilitant le maintien et la réimplantation d'activités industrielles en France grâce à une énergie locale, compétitive et décarbonée, et un lithium destiné aux gigafactories européennes.

Le comité de projet : un temps d'échange avec les collectivités

Article L. 211-9 du code de l'énergie — créé par la loi APER (accélération de la production d'énergies renouvelables) n° 2023-175 du 10 mars 2023, précisé par le décret n° 2023-1245 du 22 décembre 2023 (art. R. 211-5 à R. 211-10)

1 Une obligation légale

Tout projet d'énergie renouvelable situé hors « zone d'accélération » et soumis à autorisation environnementale doit réunir un comité de projet. Les installations de géothermie soumises à autorisation en font partie (art. R. 211-6).

2 En amont de l'autorisation

Le comité se réunit avant le dépôt de la première demande d'autorisation, afin de débattre de la faisabilité du projet et de ses conditions d'intégration dans le territoire (art. R. 211-5 et R. 211-9). *A noter la spécificité des projets de géothermie profonde qui ont obligatoirement une étape exploratoire*.

3 Une composition encadrée

Le comité est compose est personnes morales suivantes :
Porteur de projet ;
Commune d'implantation ;
EPCI à fiscalité propre ;
et communes limitrophes (art. R. 211-7).

Ce que le porteur de projet présente au comité (art. R. 211-10)

- Objectifs, caractéristiques et impacts potentiels du projet
- Enjeux socio-économiques, coût prévisionnel et puissance projetée
- Options de localisation (plan parcellaire, cadastre) et de raccordement

Et ensuite ?
Lithium de France indique les suites de cette première réunion : un compte-rendu sera établi et publié, de nouvelles réunions à l'avancé des travaux exploratoires seront programmées

Chemin exploratoire de l'identification du site

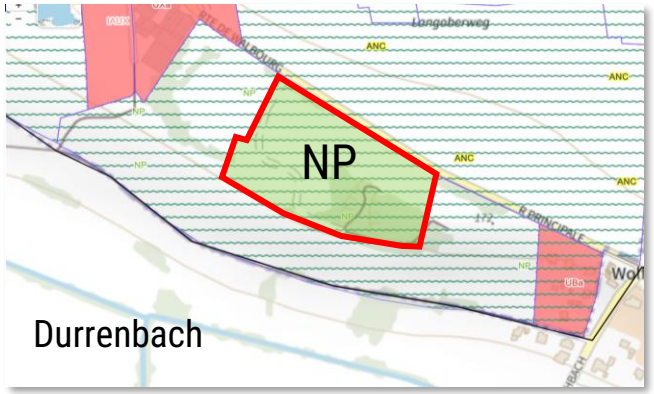
2021
Octroi du PER « Les Sources » puis « Les Sources Alcalines »

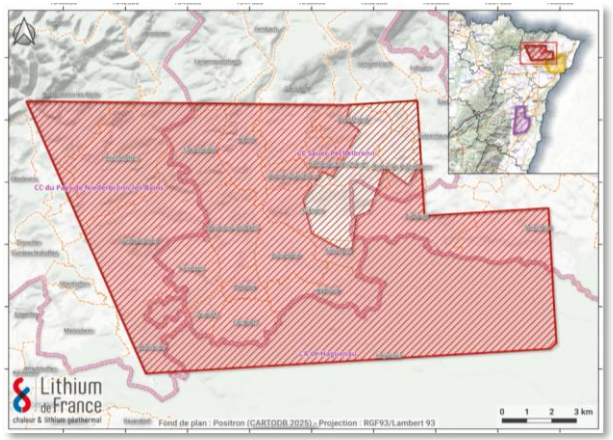
2023
Campagnes exploratoires

2024
Identification du terrain & lancement des études 4 saisons & lancement du montage du dossier

2025
Lancement des études sur site

2026
Dépôt du dossier de DAENV

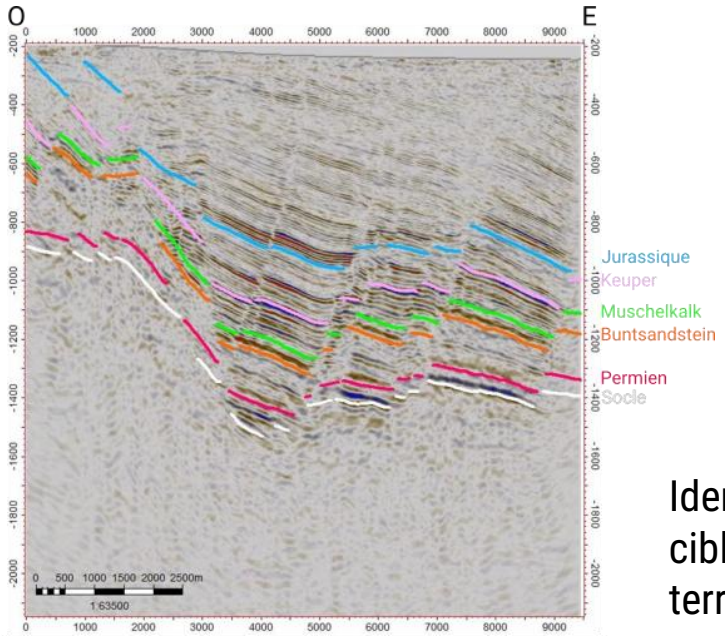




Planification des campagnes exploratoires sur l'emprise des titres miniers



Campagnes exploratoires 3D



Identification de la cible en sous-sol et du terrain en surface associé

Un projet déployé par ARVERNE

Des forages exploratoires afin de prouver les gîtes géothermiques

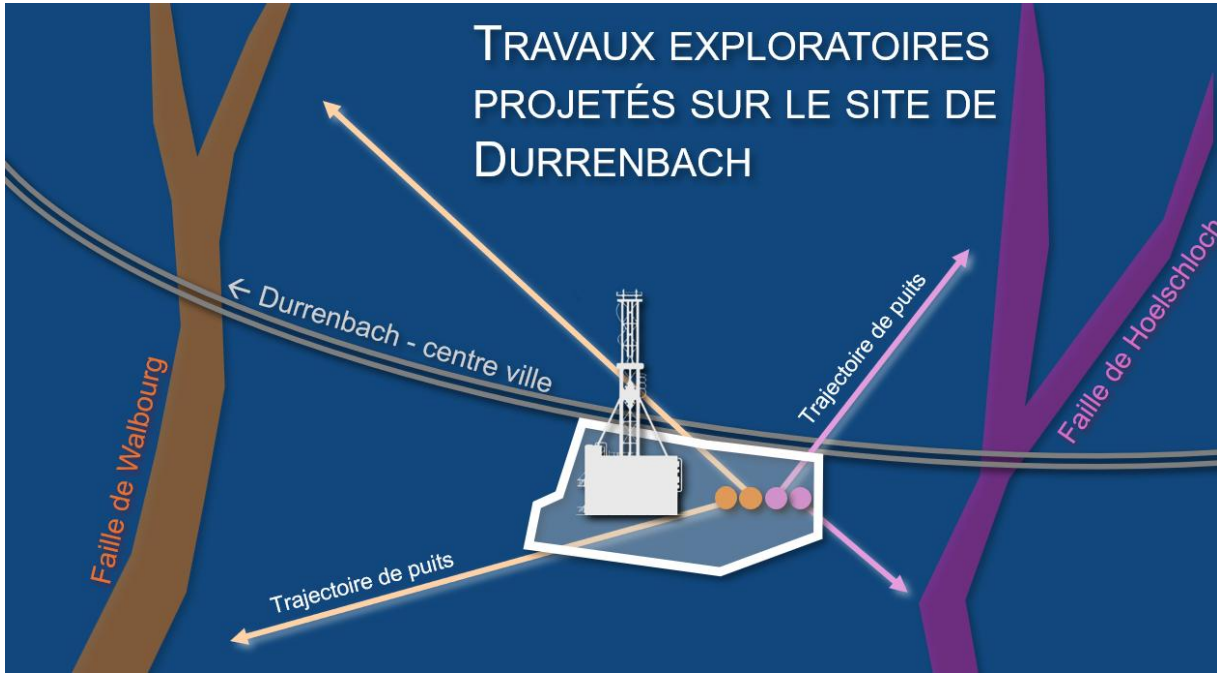
Demande d'autorisation environnementale d'ouverture de travaux miniers — commune de Durrenbach, PER « Les Sources » et « Les Sources Alcalines »

4 puits

Deux doublets forés depuis une plateforme unique de 3,1 ha

~2 700 m NGF

Profondeur des cibles : failles d'Hoelschloch (est) et de Walbourg (ouest)



À ce stade, le projet ne produit ni chaleur, ni électricité, ni lithium

Les forages sont des instruments de mesure : ils valident par des mesures directes le modèle géologique construit depuis 2022. Un éventuel projet d'exploitation ferait l'objet d'autorisations distinctes (concession minière et autorisation environnementale).

Déroulé prévisionnel des travaux

1. **Réseau de surveillance sismologique** — déployé ≥ 6 mois avant tout forage
2. **Préparation de la plateforme** — 4 à 5 mois
3. **1er doublet + Tests hydrauliques** — ~6 mois
4. **2nd doublet + Tests hydrauliques** — ~6 mois
5. **Tests de circulation** — 1 à 2 mois
6. Démonstrateur DLE si les résultats le justifient

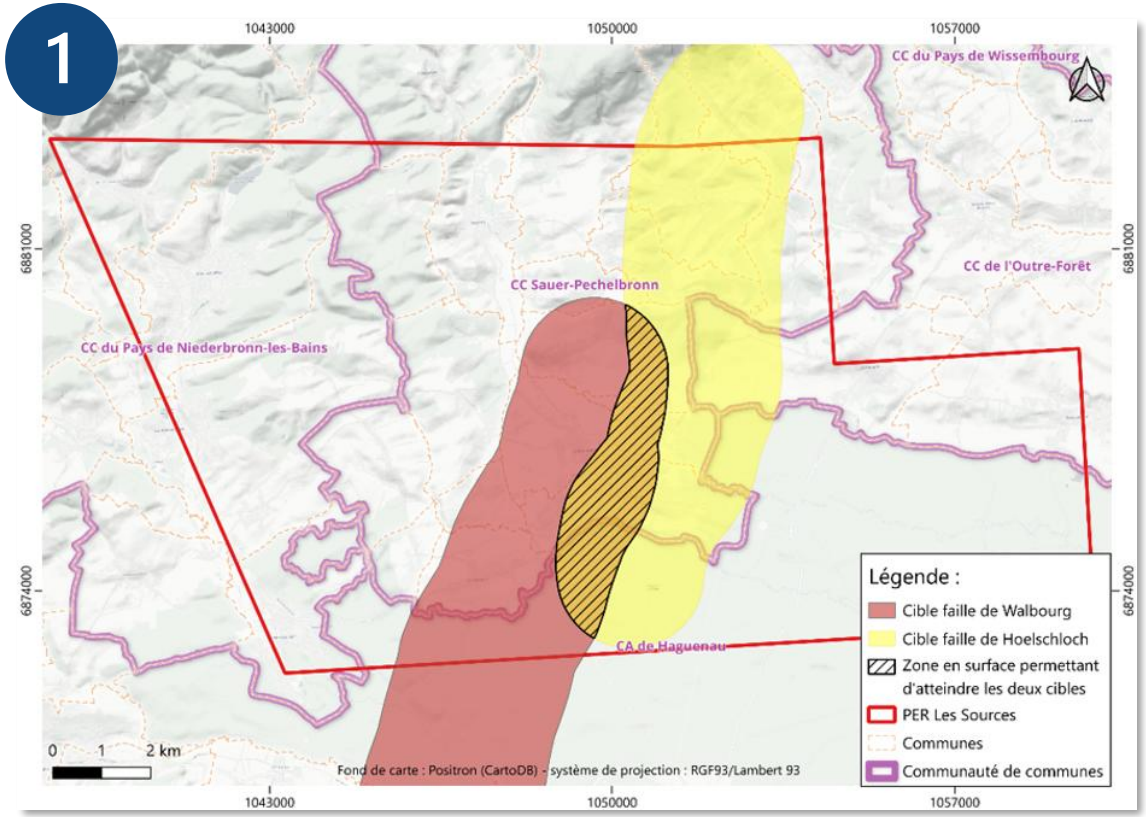
Un projet déployé par ARVERNE

Les contraintes et critères d'identification du site

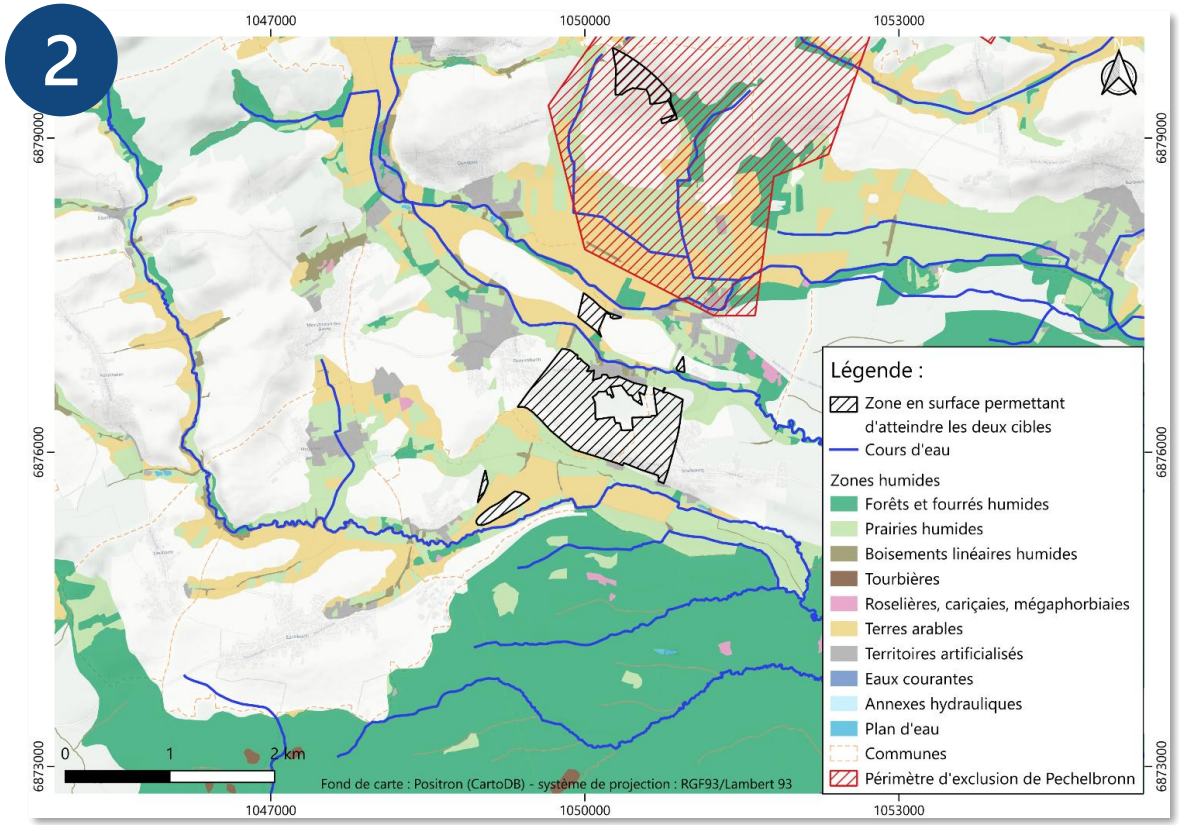
Catégorie	Éléments concernés	Justification de l'exclusion
Contraintes éliminatoires	Secteurs hors zone d'intérêt géologique ou avec déport puits important	Inaccessibilité des cibles en profondeur et risques forage
	Natura 2000, APPB, ZNIEFF de type I,…	Incompatibilité réglementaire avec les opérations minières
	Zones humides remarquables, cours d'eau bandes tampons à définir	Risque d'impact sur la ressource en eau et les milieux aquatiques
	Tissu urbain dense, zones résidentielles	Nuisances
Contraintes fortes	Espaces naturels non classés mais sensibles	Impact foncier fort, préférence pour la requalification de friches
	Orientation incompatible avec le champ de contraintes tectoniques	Risque sur la stabilité du puits et sur la sismicité induite
Critères de départage	Zones éloignées des réseaux électriques et routiers existants	Surcoût et impacts chantier disproportionné
	Zones à topographie complexe et/ou à sensibilité écologique notable	Surcoût de terrassement ; impact potentiel sur faune/flore

Les contraintes et critères d'identification du site

1



2



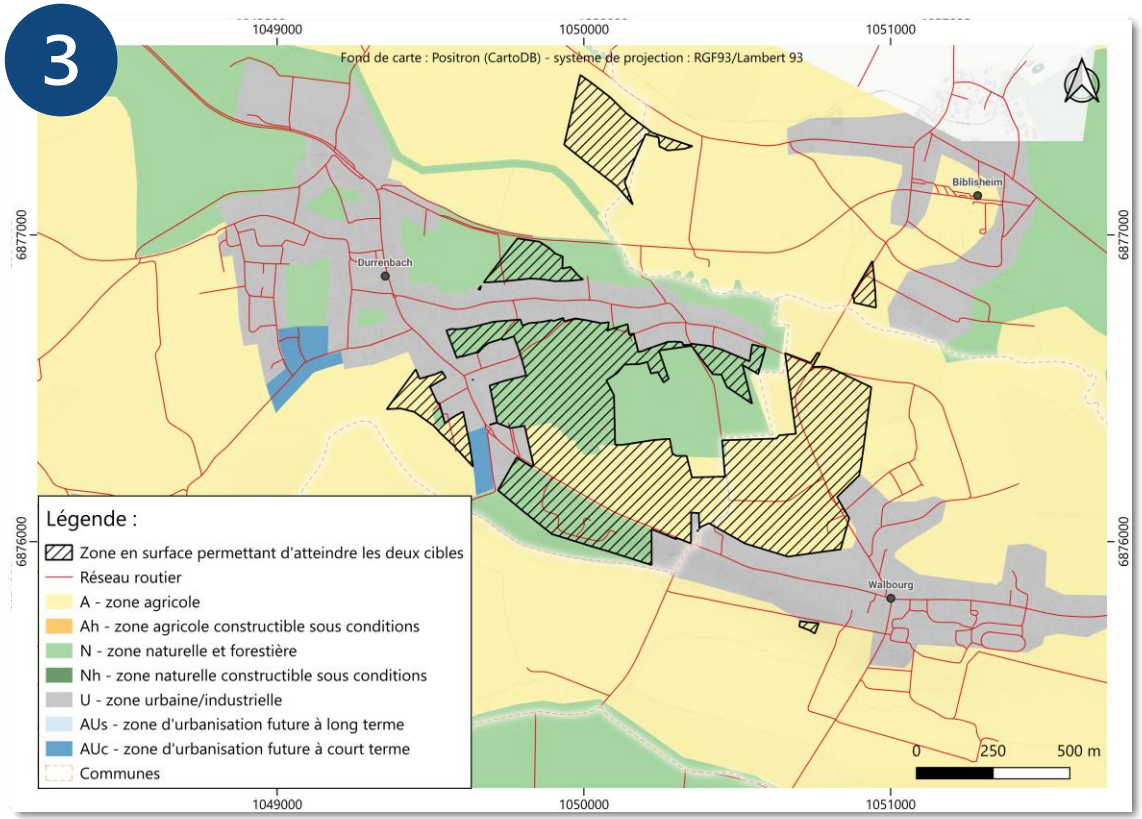
1 Identification de la zone géographique qui permettrait de mutualiser deux sites exploratoires en un (critères potentiel géologique, accessibilité des cibles en profondeur & contraintes tectoniques).

2 Exclusion des zones à forts enjeux environnementaux (périmètres des anciens puits pétroliers et des galeries associées) et écologiques (Natura 2000, cours d'eau, zone humide et ZNIEFF).

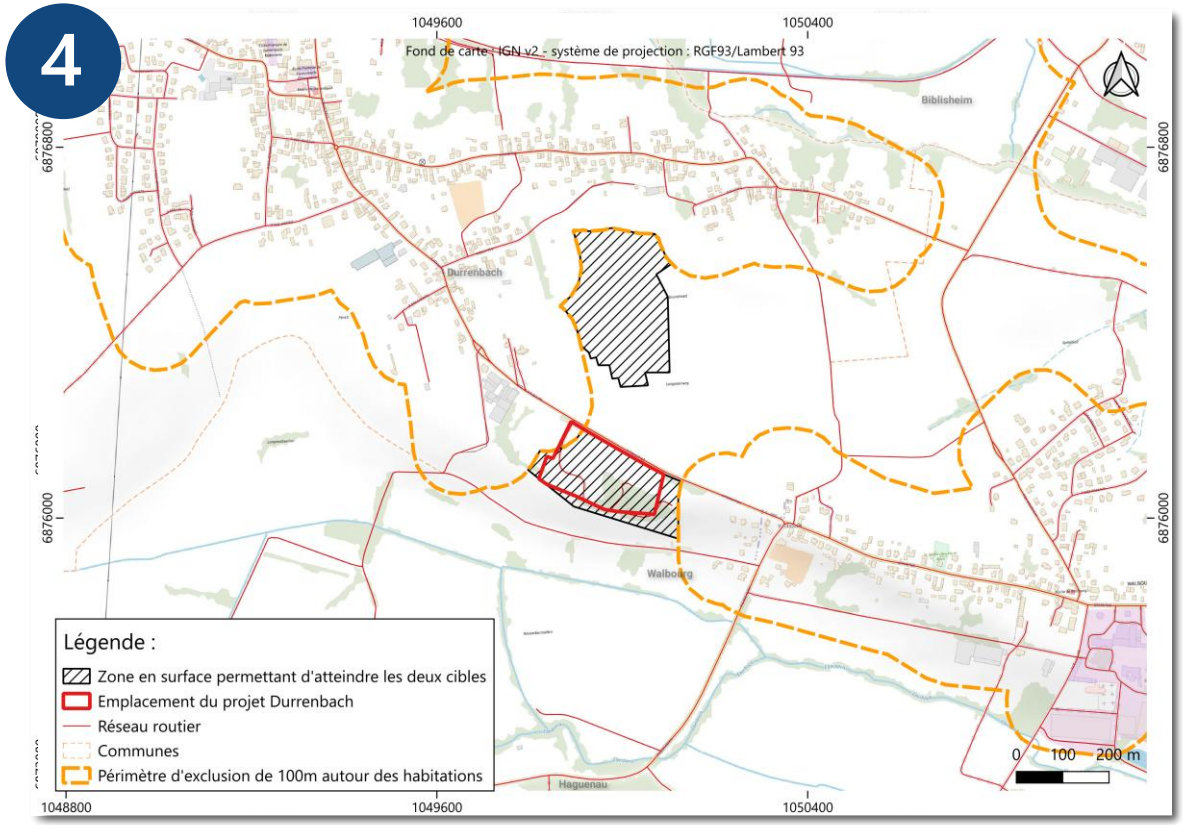
Un projet déployé par ARVERNE

Les contraintes et critères d'identification du site

3



4



3 Exclusion des zones urbanisées résidentielles d'après les documents d'urbanisme. Aucune friche industrielle identifiée sur la zone d'intérêt d'une surface avoisinant 3 ha.

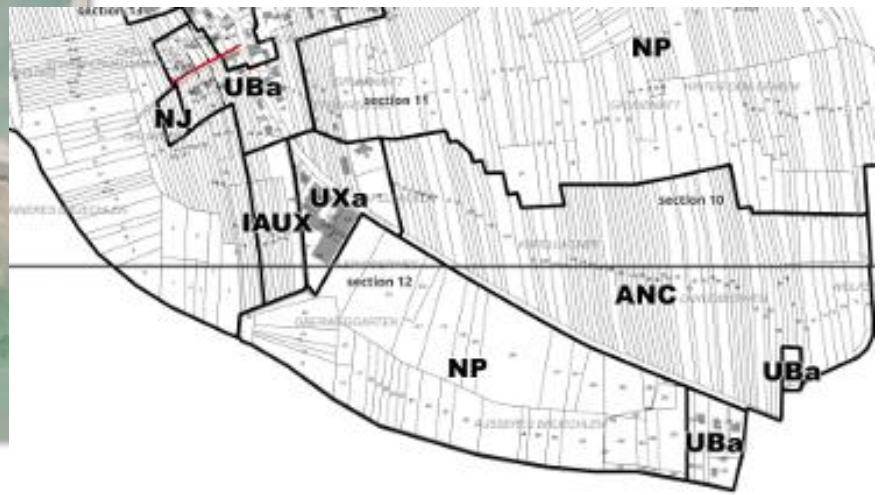
4 Ajout d'une zone tampon de 100 mètres en limite de propriété des zones urbanisées résidentielles. Exclusion des terrains ayant un usage agricole.

Un projet déployé par ARVERNE

Parcelles concernées par le projet exploratoire



- Commune de Durrenbach
- Propriété Lithium de France
- Accès direct D86
- Accès au site par la D72 depuis ZI Eschbach puis desserte D86
- Maintien de l'accès aux parcelles par l'entrée existante du site
- Parcelles en zonage Np, nécessitant une modification du PLU de Durrenbach (quota SCoTAN)



Localisation du projet et enjeux environnementaux



Ancienne carrière et déchetterie de matériaux inertes (Credit : Thomas Goisque)



Les études environnementales menées sur l'emprise du projet ne révèlent pas d'enjeux écologiques majeurs :

- **Zones humides** : aucune zone humide avérée identifiée sur le site.
- **Faune** : enjeu faible sur l'ensemble du site (principalement une zone de chasse avifaune).
- **Flore** : l'habitat dominant présente un enjeu modéré (prairie de fauche), toutefois, aucune espèce patrimoniale (protégée et/ou rare) n'a été observée sur 4 saisons consécutives d'observation. La flore prairiale est qualifiée de « banale » - aucun enjeu notable à signaler.

Le plan prévisionnel du site à Durrenbach

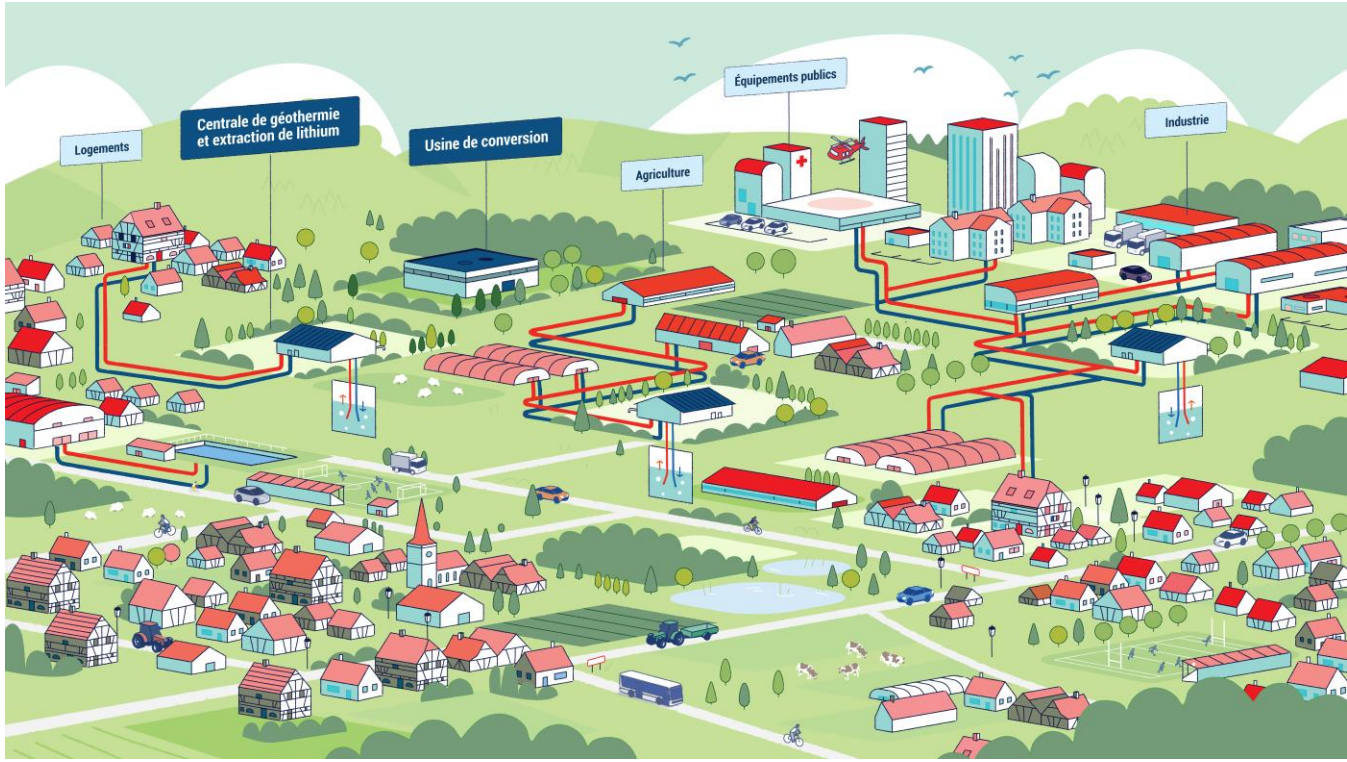


Un projet déployé par ARVERNE

Raccordements du site

Les besoins du site en 2027 :

- Un raccordement Energie électrique :
  - Besoin en Energie de 20 000 V, actuellement présent au droit de la parcelle.
  - Mise en place d'un poste de transformation interne pour la basse tension.
- Un raccordement eau de ville :
  - Besoin en eau de ville pour la sécurité incendie et la base vie. Un raccordement est possible au réseau de Durrenbach (devis obtenu auprès de la SDEA).
- Raccordement assainissement :
  - Besoin d'évacuation des eaux d'assainissement de la base vie : raccordement possible sur Durrenbach (devis obtenu auprès de la SDEA).
- Raccordement Fibre :
  - Raccordement à la fibre au droit parcelle déjà existante.
- Eau de pluie :
  - Aucun rejet prévu au réseau d'assainissement : rejet au milieu naturel des eaux de pluie (infiltration,..)



Une ambition future (hors demande d'autorisation exploratoire)

La création de réseau de chaleur local pour l'alimentation des communes limitrophes et installations énergétiques existantes (ex : chaufferie intercommunale), mise en œuvre du réseau de façon préférentielle par les chemins ruraux

Un projet déployé par ARVERNE

Constitution dossier de demande d'autorisation environnementale

PIÈCE 1 - Description technique du projet – *25 pages*
PIÈCE 2 - Note de Présentation Non Technique (NPNT) – *45 pages*

PIÈCE 3 - Justificatif de maîtrise foncière – *9 pages*

PIÈCE 4A - Étude d'impact sur l'environnement – *507 pages*
PIÈCE 4B - Étude d'impact sur l'environnement – Annexes – *300 pages*
PIÈCE 4C - Étude d'impact sur l'environnement – Résumé Non Technique (RNT) – *46 pages*

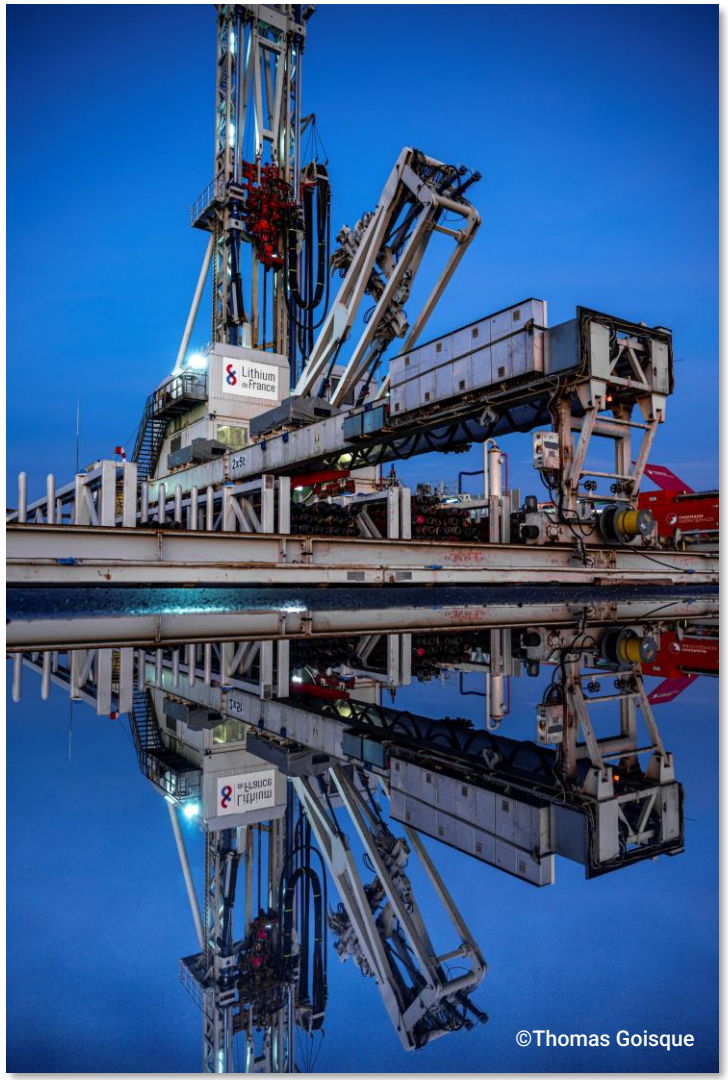
PIÈCE 5 - Qualité du demandeur – *28 pages*

PIÈCE 6 - Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) – *20 pages*
PIÈCE 7 - Gestion des risques industriels sur la sécurité publique – *21 pages*

PIÈCE 8 - Conditions d'arrêt des travaux – *16 pages*
PIÈCE 9 - Garanties financières – *13 pages*

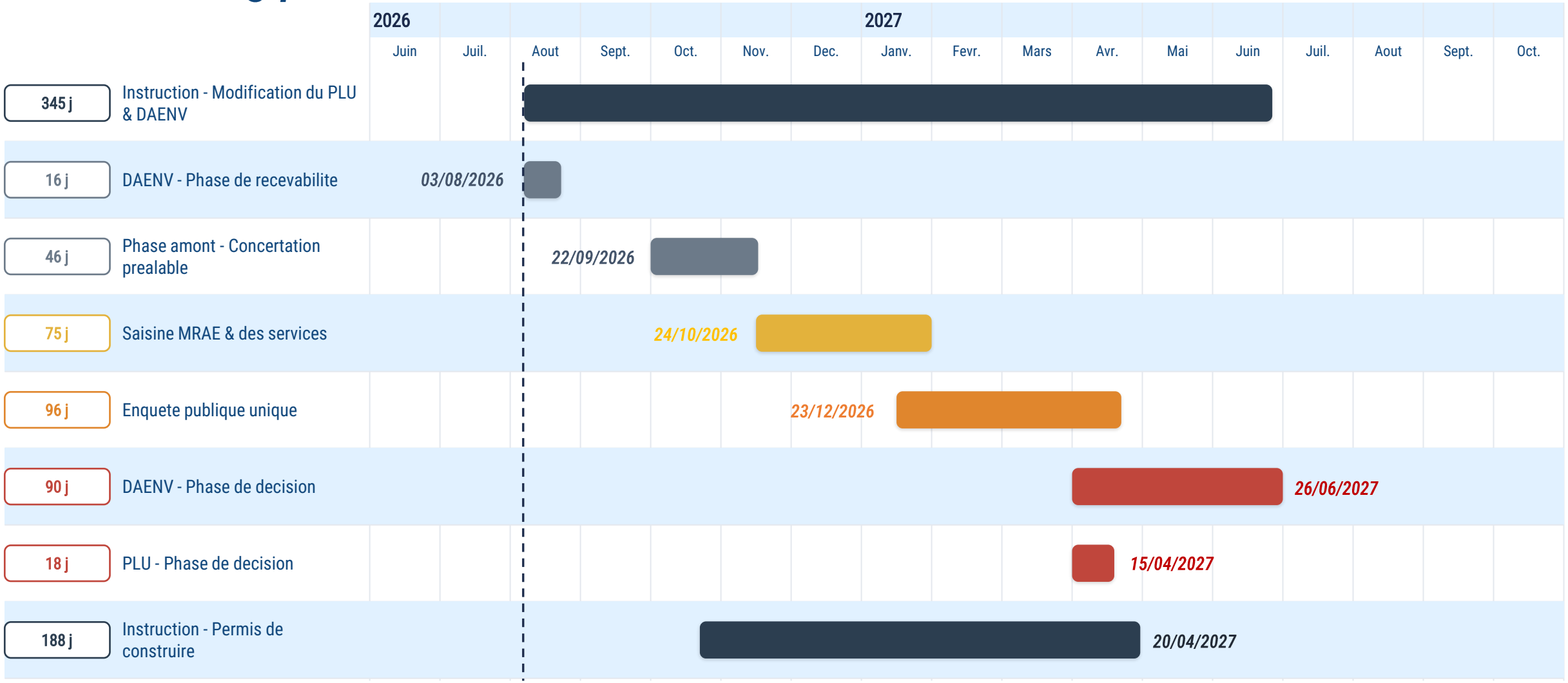
PIÈCE 10 - Description des travaux de recherche des gîtes géothermiques – *124 pages*

PIÈCE 11 - Plaquette de présentation générale du projet – *10 pages*



Un projet déployé par ARVERNE

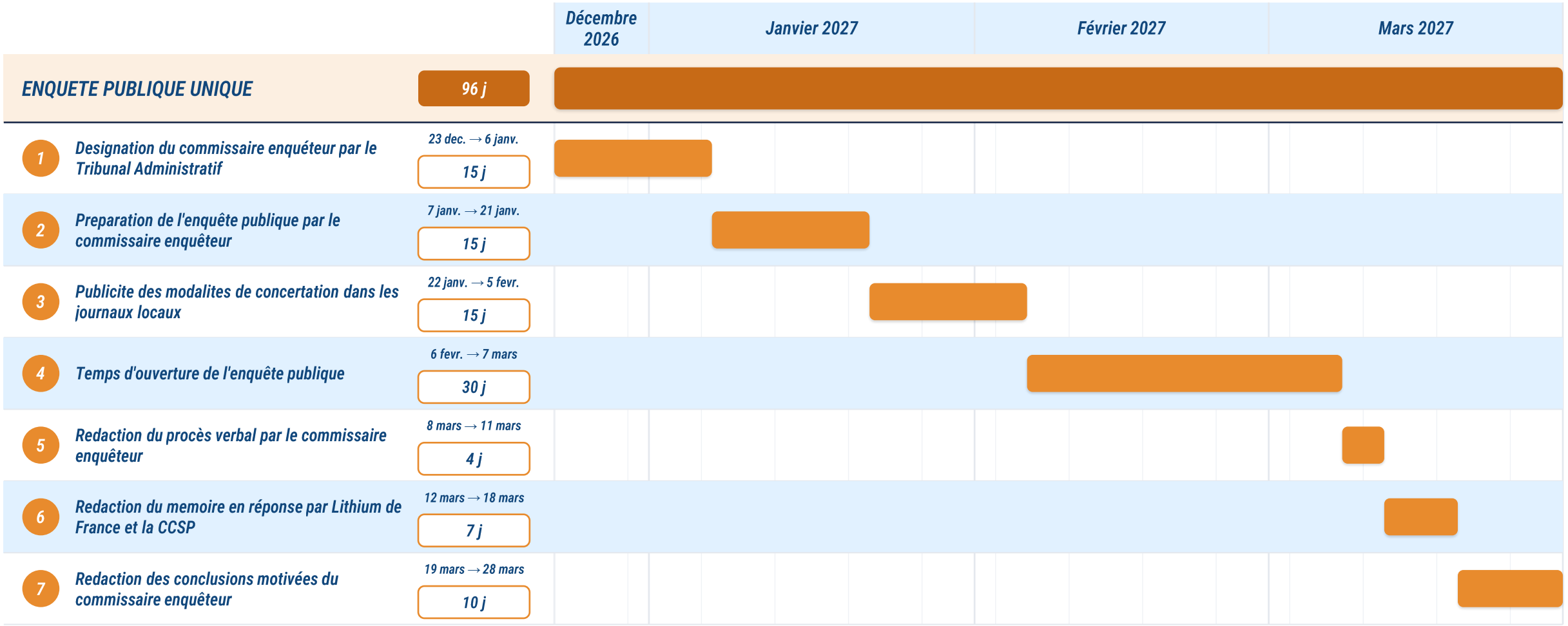
Planning prévisionnel d'instruction du dossier



Duree indicative en jours calendaires - phases susceptibles d'ajustement selon les avis des services instructeurs.

Un projet déployé par ARVERNE

Zoom sur la phase d'enquête publique unique



Un projet déployé par ARVERNE

Actions de communication et de concertation : informer, rassurer, faire adhérer

Rencontre Maire et adjoint Durrenbach
avril

Rencontre Président ComCom et Mairie de Walbourg

Présentation au conseil municipal Durrenbach à Schwabwiller

Elus Durrenbach et ComCom
Visite de Schwabwiller
Mai, 50 élus reçus

Présentation en conférence des Maires

Création d'outils de communication et d'information
Plaquette, FAQ, page etc…
juin

9 permanences d'information des habitants
VAN : semaine et weekend
Flyers en boite aux lettres pour informer des permanences à venir
Juin – Juillet - Août

Dépôt du dossier DAENV
Aout

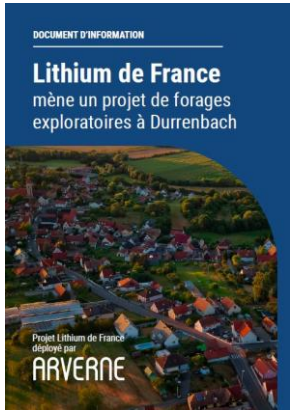
Habitants et associations ayant témoigné un intérêt lors des échanges VAN
Visite de Schwabwiller
Août





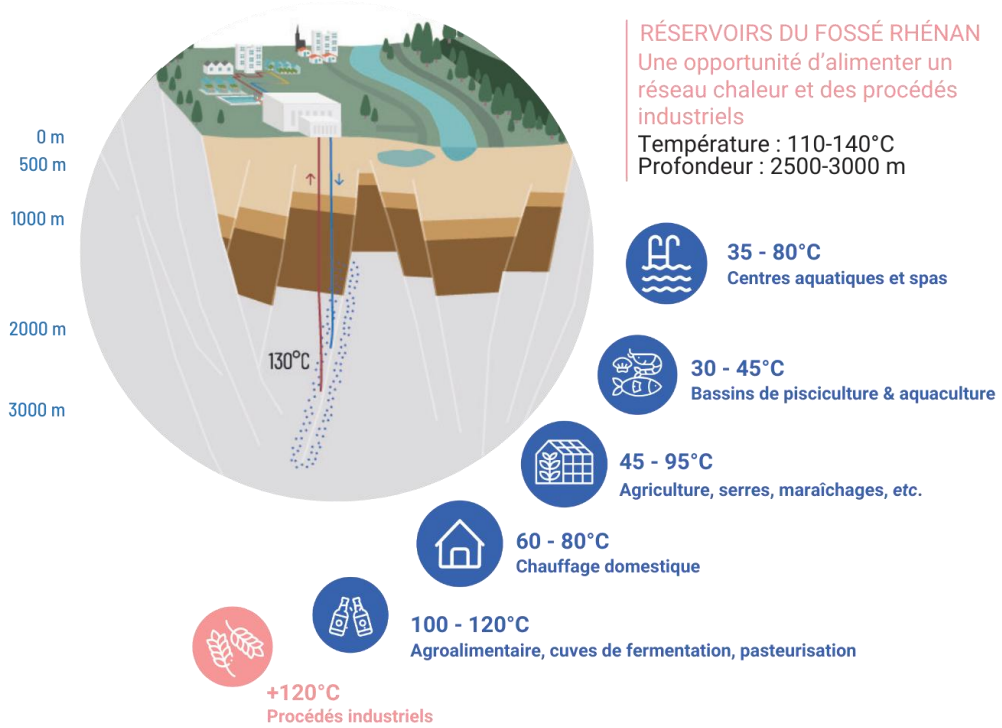








Les enjeux énergétiques d'un site de géothermie profonde



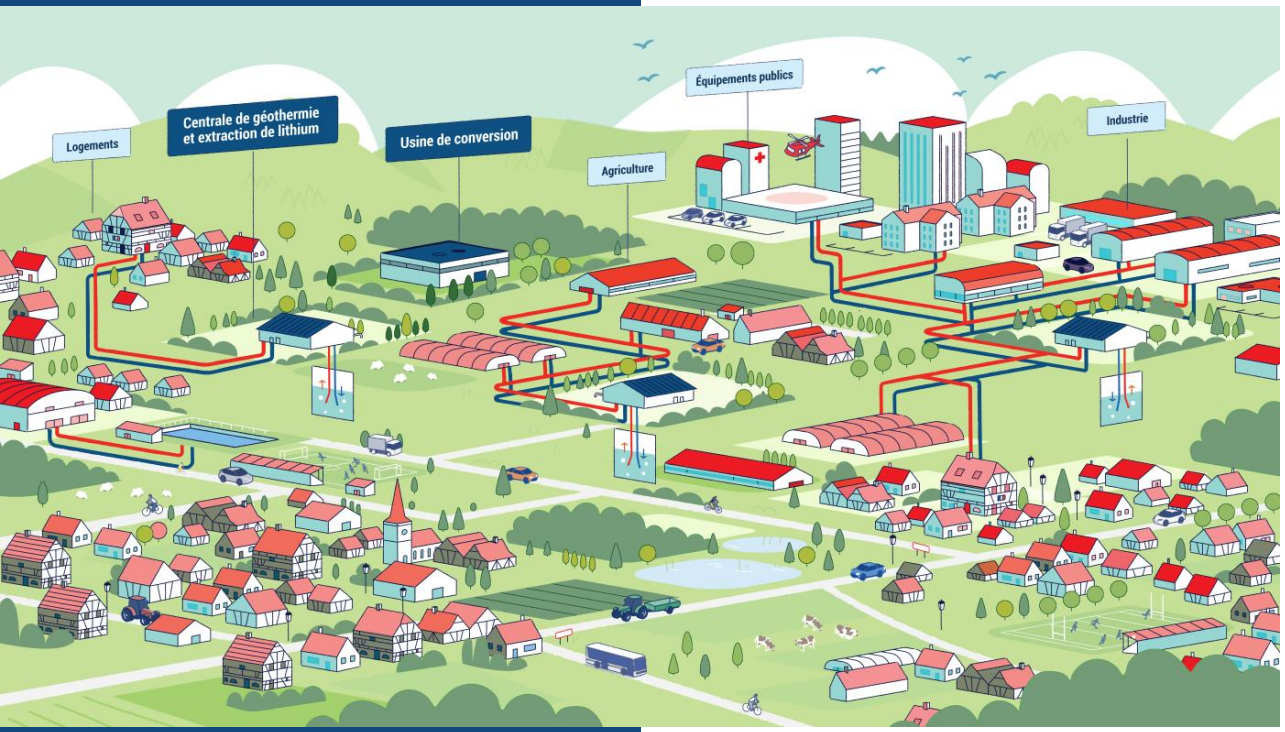
Des retombées économiques déjà observées sur le chantier voisin de Schwabwiller

- ✓ **3,4 M€** contractualisés auprès d'acteurs locaux ;
- ✓ **1 000+** nuitées et repas dans les établissements du secteur ;
- ✓ **50+** emplois directs depuis 2020.

- Puissance délivrée pour un doublet : 20MWth soit 40MWth maximum pour deux
- Une température supérieure à 120°C
- Une énergie délivrée 8500h par an soit 340 GWh disponibles
- La création d'un réseau de transport et distribution de chaleur à préférence locale puis territorial pour l'excédent de chaleur à 120°C maximum
- L'alimentation de zones industrielles et d'activités existantes afin de pérenniser l'emploi et favoriser l'attractivité du territoire
- Permet l'alimentation de réseau de distribution de chaleur urbain

Un projet déployé par ARVERNE

Les bénéfices pour le territoire



- Une chaleur locale, décarbonée à des prix stables, délivrée prioritairement au local. Avec pour objectif, à terme, que même les habitants puissent en profiter
- De l'activité pour les entreprises (4 m€ sous traitance locale Schwabwiller à date, 1000 nuitées…)
- Des implantations d'entreprises et du travail pour permettre aux jeunes de rester sur le territoire
- La création directe de 275 emplois LDF, 700 indirects
- De nouvelles ressources fiscales : une redevance sur le lithium extrait (art. 159 du Code des impôts)
  - Sur deux doublets : 144€/t * 1 500T * 2 = 432 000€ par an

Projet Lithium de France

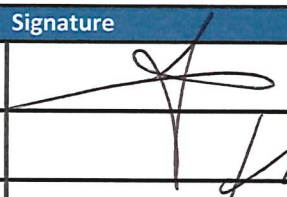
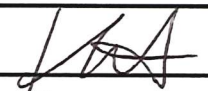
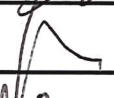
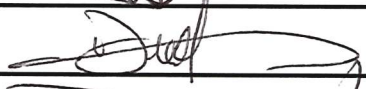
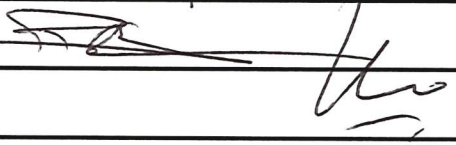
déployé par

ARVERNE | 1ER FOURNISSEUR FRANÇAIS DE SOLUTIONS GÉOTHERMALES

31 rue de la Redoute
67500 Haguenau

www.lithiumdefrance.com
contact@lithiumdefrance.com

ECRIRE EN MAJUSCULE

Nom	Prénom	Organisme	Signature
GOERKE	XAVIER	CSF	
ISEL	Roger	Mairie HEGENEY	
MEYER	Monique	Maire Gundett	
NAGEL	Anaïs	Mairie Walbourg-Hinterfeld	
DUDT	Lysiane	Maire Dorsbronn/C/B	
PETER	Guillaume	VP CCSP	
Bastian	Marc	Président	
LIEBER	Edouard	Adjoint Dunnenbach	
DEUTSCH	Laurent	Maire Bibliscaim	
KIRSCH	Fabrice	DGS CCSP	
WATTELLE	Gwendoline	Lithium de France.	
WAGNER	Laetitia	Lithium de France	